Questions à Pierre Louette, directeur général adjoint et secrétaire général d'Orange

L'Union européenne fait face à vingt-huit règles nationales et autant de droits de la concurrence

Il semble en effet y avoir une prise de conscience, notamment avec la nouvelle Commission, de l'insuffi

Vous militez également pour l'extension de la régulation européenne à tout ce qui touche aux tél

En fait, nous ne demandons pas une extension de la régulation actuelle mais une modernisation… je ne

Sur la 4G, comment rattraper le retard qu'a pris l'Europe sur des pays comme les Etats-Unis ou la Corée ?

Même s'il convient de relativiser ce retard (l'Europe bénéficie de réseaux 3G de qualité, qui ont rendu moins urgent le passage à la 4G), il est, c'est vrai, préoccupant car l'Europe investit substantiellement moins que les USA par exemple. L'accélération du déploiement des réseaux de nouvelle génération suppose que les opérateurs investissent plus qu'ils ne le font aujourd'hui. Or ceux-ci se trouvent dans une situation paradoxale : alors que la consommation de leurs services explose, leurs revenus et leurs marges continuent à baisser. Cette situation est le fruit d'une politique de concurrence dont les effets ont été mal anticipés et ne sont plus maîtrisés. Relancer l'investissement passera nécessairement par une restauration des marges des opérateurs. La consolidation du marché est une voie pour y arriver. Si notre secteur peut encore sembler « riche » aux yeux de certain, c'est une illusion. Les télécoms sont une industrie par nature fortement capitalistique : nous investissons beaucoup en proportion de notre chiffre d'affaires, et pour un temps long, de l'ordre de 20 ans, d'où un coût du capital plus élevé que d'autres.

Avec des opérateurs et des équipementiers européens, dix au total, vous avez lancé un vaste plan d'investissement de 150 milliards d'euros sur cinq ans. Quels sont vos engagements sur ces investissements ?

Il s'agit de tenir la promesse d'apporter du très haut débit à 100% des foyers. Cela passe par le déploiement des réseaux fixes et mobiles de nouvelle génération, avec l'ensemble des technologies disponibles. Mais aussi par un effort considérable de recherche et développement : lorsque l'on lance un service comme la 4G, il y a la partie émergée de l'iceberg que sont les dix ans de développement et de standardisation qui ont précédés.

Pour tenir cette promesse, il est crucial de ne pas alourdir la charge de la régulation sur les opérateurs et ainsi aggraver la distorsion de concurrence avec les acteurs Internet. Le projet de règlement communautaire en cours de discussion aura à ce titre valeur de test : la capacité des opérateurs à investir et à innover sera-t-elle préservée ? Ou les déséquilibres actuels seront-ils aggravés, au nom de grands principes décorrélés des réalités techniques et économiques ?